

**ASSOCIATION INTERENTREPRISES  
DE MEDECINE DU TRAVAIL DU BAS-RHIN**

**SONDAGE AUPRES DES ENTREPRISES ADHERENTES A L'AIMT SUR  
L'INTERVENTION ET LE ROLE  
DE LA MEDECINE DU TRAVAIL**

**- Rapport d'étude -**

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

Rappel du contexte et des objectifs de l'étude.....	3
Rappel de la méthodologie.....	4
Profil signalétique de l'échantillon.....	5

## **SYNTHESE DES RESULTATS**

### **I – VECU DES ENTREPRISES ADHERENTES A L'AIMT VIS-A-VIS DE LA MEDECINE DU TRAVAIL.....**

1 - Degré de proximité avec le médecin du travail de l'entreprise.....	6
2 - Utilité perçue de la Médecine du Travail et situation de recours (concernant les salariés).....	7
3 - Vécu relatif aux visites d'aptitude.....	8
4 - Image et attentes globales concernant l'AIMT.....	9
5 - Connaissance du système de facturation de l'AIMT du Bas-Rhin.....	11

### **II – COMPETENCE PERCUE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS DIVERS DOMAINES D'INTERVENTION, ET ATTENTES.....**

## **CONCLUSION.....**

## **ANNEXE : Questionnaire.....**

# **INTRODUCTION**

## RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE L'ETUDE.

- **L'Association Interentreprises de Médecine du Travail du Bas-Rhin** regroupe aujourd'hui **18 000 entreprises adhérentes** dans tous les secteurs d'activité, dont 80 % avec moins de 10 salariés et 20 % avec 10 salariés ou plus

De façon à répondre au mieux aux attentes en termes d'interventions de la Médecine du Travail, **l'AIMT a souhaité** conduire une enquête quantitative auprès de ses adhérents dont les objectifs étaient de mesurer :

### **1 – Le vécu des entreprises adhérentes à l'AIMT vis-à-vis de la Médecine du Travail :**

- Degré de proximité avec le médecin du travail de l'entreprise
- Vécu relatif aux visites d'aptitude
- Les situations de recours à la Médecine du Travail
- L'image globale et les attentes

### **2 – La perception de la compétence de la Médecine du Travail et les attentes en termes d'intervention, dans les domaines ou situations suivants :**

- L'amélioration des conditions de vie et de travail
- La mise en place de nouveaux rythmes de travail
- L'adaptation ou la création d'un poste de travail
- L'utilisation d'un nouveau produit
- L'évaluation de nuisances dans le travail (bruit, chaleur, vibrations, poussières, ...)
- L'hygiène générale de l'établissement
- L'hygiène du service de restauration
- L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle
- La formation de sauveteurs –secouristes du travail
- L'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- La composition de la trousse d'urgence

## RAPPEL DE LA METHODOLOGIE

- Afin de répondre aux objectifs de l'étude, **LA MAISON DU TEST**, entreprise parisienne spécialisée dans la conduite d'enquêtes a réalisé **une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 1 028 entreprises adhérentes à l'AIMT**. Pour arriver à obtenir 1 000 réponses, un échantillon de 3 000 entreprises stratifié selon le secteur d'activité et l'effectif a été tiré au sort, ces adhérents ont été prévenus par courrier de la conduite de l'enquête. Les entreprises de travail temporaire ont été exclues pour des raisons de méthodologie, elles feront l'objet d'une enquête ultérieure.

De façon à pouvoir analyser les résultats de l'étude selon le secteur d'activité et la tranche d'effectif salarié, des quotas de recrutement ont été préalablement déterminés sur le principe d'un **échantillonnage stratifié** :

SECTEUR D'ACTIVITE (Codes APE)	TRANCHE D'EFFECTIF SALARIE				Total
	1 à 5 sal.	6 à 9 sal.	10 à 49 sal.	50 sal et +	
Industrie ( 2 à 41)	60	40	45	40	<b>185</b>
BTP (45)	60	40	40	30	<b>170</b>
Commerce (50 à 52)	105	45	45	30	<b>225</b>
Services Marchands (55 à 74 ou 93 ou 95)	130	45	45	30	<b>250</b>
Services non marchands (97 à 99 sauf 93 et 95)	65	35	40	30	<b>170</b>
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>205</b>	<b>215</b>	<b>160</b>	<b>1000</b>

Cet échantillon stratifié permet :

- D'une part, **une analyse plus fine des résultats par critère de segmentation (simple ou croisé) en raison d'un nombre statistique minimum d'entreprises par strate.**
- D'autre part, **une analyse des résultats pour l'échantillon global**, au moyen d'une pondération (redressement) effectuée au moment du traitement informatique, et qui permet de restituer à chacune des 16 strates (4 secteurs d'activité x 4 catégories d'effectif salarié) son poids réel au sein de l'AIMT.

Au sein de chaque strate, les entreprises ont été recrutées de façon aléatoire à partir d'une extraction du fichier fourni par l'AIMT. La personne interrogée dans chaque entreprise était celle responsable de la Médecine du Travail au sein de l'entreprise (son nom figurait sur le listing).

Les interviews, d'une durée moyenne de **15 à 20 minutes**, étaient administrés à partir de la salle d'enquête téléphonique de la maison du test à Paris, sur la base du questionnaire présenté en annexe de ce rapport.

L'enquête s'est déroulée au mois de **juin 1997**.

**PROFIL SIGNALÉTIQUE DE L'ÉCHANTILLON****Base : N = 1 028 entreprises**

	<b>ECHANTILLON INTERROGE</b>	<b>ECHANTILLON PONDERE (1)</b>
<b>SECTEUR D'ACTIVITE</b>		
Industrie.....	19 %	15 %
BTP.....	17 %	14 %
Commerce.....	22 %	25 %
Services marchands.....	25 %	31 %
Services non marchands.....	17 %	15 %
<b>EFFECTIF SALARIE DE L'ENTREPRISE</b>		
1 à 5 salariés.....	40 %	64 %
6 à 9 salariés.....	22 %	15 %
10 à 49 salariés.....	22 %	17 %
50 salariés et plus.....	16 %	4 %
<b>ZONE AIMT</b>		
Strasbourg.....	33 %	32 %
Autre région.....	67 %	68 %
<b>FONCTION DE LA PERSONNE INTERROGEE</b>		
Direction générale.....	39 %	49 %
Employé(e), hôtesse d'accueil, secrétaire.....	10 %	6 %
Secrétariat de direction.....	12 %	9 %
Comptabilité.....	14 %	12 %
Responsable administratif ou ressources humaines	23 %	22 %
Fonction commerciale.....	2 %	2 %

(1) Il s'agit du profil d'échantillon obtenu après redressement de l'échantillon sur l'ensemble des 16 strates (secteur d'activité x effectif salarié). On obtient ainsi un échantillon représentatif des adhérents AIMT pour ces deux critères.

# **SYNTHESE DES RESULTATS**

## **I – VECU DES ENTREPRISES ADHERENTES A L’AIMT VIS-A-VIS DE LA MEDECINE DU TRAVAIL**

### **1 – DEGRE DE PROXIMITE AVEC LE MEDECIN DU TRAVAIL DE L’ENTREPRISE**

La proximité avec le médecin du travail a été mesurée à partir des points suivants :

- Connaissance du nom du médecin du travail par la personne interrogée
- Visite du médecin du travail dans l’entreprise, et si oui, rencontre avec l’interlocuteur

→ **41 % des personnes interrogées déclarent connaître le nom de leur médecin du travail.**  
Ce score moyen cache **de fortes disparités selon l’effectif salarié des entreprises**

- Une **connaissance assez faible dans les PME de 1 à 5 salariés** : taux de 29 %
- Une **très bonne connaissance dans les grandes entreprises de 50 salariés et plus** : taux de 96 %

Ce taux varie plus faiblement selon le secteur d’activité : il atteint 50 % dans le secteur de l’industrie et 52 % pour les services non marchands.

→ **Le taux de visite du médecin du travail dans l’entreprise, de 29 % au niveau de l’échantillon total (en déclaratif), croît proportionnellement avec la taille de l’entreprise** : 17 % pour les PME de 1 à 5 salariés, à 88 % pour les entreprises de 50 salariés et plus. Le secteur de l’industrie est par ailleurs plus fortement visité (taux de 50 %), contrairement au BTP (15 %) et aux services marchands (21 %).

Les personnes se souvenant de la visite de leur médecin du travail dans leur entreprise déclarent majoritairement (à 88 %) l’avoir déjà rencontré.

#### **En bilan :**

**La relation de proximité entre le médecin du travail et l’interlocuteur au niveau des entreprises croît d’autant plus que la taille d’effectif salarié est importante.**

**Globalement 4 personnes interrogées sur 10 connaissent le nom du Médecin du Travail en charge de leur établissement, et 35 % déclarent par ailleurs l’avoir déjà rencontré dans leur entreprise.**

## 2 – UTILITE PERCUE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL ET SITUATIONS DE RECOURS

En début d'interview, il était demandé aux interlocuteurs de l'AIMT au sein des entreprises leur opinion concernant l'utilité de la Médecine du Travail, et de ce fait indirectement la reconnaissance de la place / statut occupé par l'AIMT.

### → **L'appréciation des adhérents** à ce niveau est **plutôt favorable bien que segmentante** : ?

- 57 % des interviewés déclarent que la Médecine du Travail est très (12 %) ou plutôt (46 %) utile pour leur entreprise,
- A l'inverse 43 % la jugent peu (29%) ou pas du tout (14%) utile.

Les entreprises de 50 salariés et plus ont une plus forte considération du rôle joué par la Médecine du Travail, 81 % d'entre elles la jugeant utile. Il s'agit par ailleurs de la catégorie d'entreprises qui fait le plus appel au médecin du travail, quelle que soit la situation des salariés (Cf. ci-après).

### → **Les situations des salariés** pour lesquels des entreprises font appel à la Médecine du Travail concernent, par ordre d'importance décroissante :

	<b>Echantillon Global</b>	<b>Entreprises de 50 salariés et plus</b>
- L'embauche d'un salarié .....	<b>59 %</b> des entreprises	91 %
- Un problème de santé lié à son activité professionnelle.....	<b>47 %</b> des entreprises	91 %
- La reprise d'un salarié après un arrêt de travail.....	<b>31 %</b> des entreprises	91 %
- La reprise d'une salariée après un arrêt de maternité.....	<b>19 %</b> des entreprises	76 %
- Un problème de santé non lié à l'activité professionnelle...	<b>12 %</b> des entreprises	40 %

Ces scores varient principalement en fonction de l'effectif salarié de l'entreprise, et augmentent significativement à partir du seuil de 10 salariés.

**Dans le cas où l'entreprise ne demande pas l'intervention de la Médecine du Travail, c'est principalement qu'elle le juge peu ou pas utile.**

#### **En bilan :**

**L'utilité perçue de la Médecine du Travail croît avec l'effectif salarié des entreprises, en raison particulièrement d'une forte intervention du Médecin pour les différents situations salariales, qu'il s'agisse d'embauche, de reprise d'activité, ou de problème de santé.**

**On constate par ailleurs que les entreprises jugeant la Médecine du Travail peu ou pas du tout utile de façon générale, expriment peu d'attentes en termes d'évolution à l'avenir.**

### 3 – VECU RELATIF AUX VISITES D'APTITUDE

- L'étude mesure un **bon niveau de satisfaction à l'égard de la méthode de prise de rendez-vous de l'AIMT** pour les visites médicales d'aptitude : **89 %** des entreprises se déclarent satisfaites, dont **39 % très satisfaites**. Cet agrément est relativement stable quel que soit le critère étudié : secteur d'activité et taille d'effectif salarié.
- **85 % des interviewés déclarent recevoir la fiche d'aptitude des salariés** après la visite chez le médecin du travail, et ce taux atteint 98 % dans les entreprises de 50 salariés et plus.
- **En cas d'examens complémentaires** prescrits par le médecin du travail, **les explications sont jugées satisfaisantes pour 59 % des personnes interrogées**, contre 19 % insatisfaisantes, et 22 % de personnes n'ayant pas été concernées (principalement dans les petites entreprises).
- Enfin, **15 % des entreprises interrogées déclarent avoir déjà été confrontées à une réserve d'aptitude**, mais cependant 66 % des entreprises de 50 salariés et plus. **Cette réserve d'aptitude est fortement prise en compte par les entreprises concernées (à 95 %) et fait majoritairement (à 70 %) l'objet d'une discussion avec la Médecine du Travail.**

Dans le cas d'une **réserve d'aptitude**, **69 % des personnes interrogées jugent que l'avis du Médecin donné sur la fiche d'aptitude est très (20 %) ou assez (49 %) explicite.**

#### En bilan :

**L'étude mesure globalement un niveau de satisfaction correct concernant le vécu relatif aux visites médicales d'aptitude : méthode de prise de rendez-vous, explications en cas de demande d'examens complémentaires, voire de réserve d'aptitude.**

**L'avis de la Médecine du Travail est fortement pris en compte dans le cas d'une réserve d'aptitude, et fait alors l'objet le plus souvent d'un échange entre l'entreprise et le médecin.**

**RAISONS DE LA PERCEPTION DU MANQUE DE  
CLARTE DE L'AVIS PORTE SUR LA FICHE  
D'APTITUDE EN CAS DE RESERVE**

Base : L'avis du médecin n'est pas explicite
---

**Pourquoi, sur la fiche d'aptitude, en cas de réserve, l'avis du Médecin vous paraît-il peu / pas du tout explicite ? (Q16)**

	<b>ECHANTILLON TOTAL</b>
	<b>N = 77</b>
<b>Pas assez détaillé, manque de précision .....</b>	<b>48 %</b>
<b>Pas d'explication, on ne connaît pas les raisons .....</b>	<b>27 %</b>
<b>Secret médical .....</b>	<b>18 %</b>
<b>Mauvais suivi en cas d'inaptitude (mauvaise organisation, délais trop longs) .....</b>	<b>16 %</b>
<b>Examens pas approfondis, manque de spécialistes .....</b>	<b>12 %</b>
<b>Pas de raison valable à la réserve émise .....</b>	<b>3 %</b>

**4 – IMAGE ET ATTENTES GLOBALES CONCERNANT L'AIMT**

- ➔ **L'AIMT** bénéficie globalement d'une **plutôt bonne image** auprès de ses adhérents : 78 % en ont soit une très bonne image (10 %) soit une assez bonne image (68 %), sans différence majeure selon le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.
- ➔ Cette satisfaction est avant tout motivée par le **bon fonctionnement du service et la qualité de ses prestations**, mais aussi par la **qualité du relationnel**, deux grands axes restitués spontanément par les interviewés.

## Qualité des prestations

Base N = 796

Tout est normal, pas de problème, ils font bien leur travail .....	43 %
Efficacité, sérieux, professionnalisme .....	12 %
Qualité, compétence des médecins .....	5 %
Qualité du suivi, régularité .....	5 %

## Qualités du relationnel

Bon accueil, bon contact (serviabilité, courtoisie, ...).....	28 %
Disponibilité, flexibilité (souplesse des rendez-vous) .....	7 %
A l'écoute, proche, connaît les cas particuliers, dialogue, collaboration étroite .....	4 %

→ A l'inverse, les **19 % des interviewés** ayant une **mauvaise image de l'AIMT** remettent en question ce service, qui est jugé :

Base N = 199

- Inutile, voir dérangeant, pas à leur place .....	37 %
- Trop cher .....	35 %
- Mal organisé (changement de médecin, lenteur) .....	23 %
- Insuffisant (visites superficielles et peu nombreuses) .....	18 %

→ Les **attentes spontanées** formulées par les entreprises s'articulent autour de **3 axes** majeurs :

- **Le contrôle et le suivi médical (36 %)** de citations spontanées, qui sont des actions déjà menées aujourd'hui,
- **La prévention et l'information dans le milieu professionnel (26 %)**, en particulier concernant les maladies professionnelles, les conseils sur la façon de travailler (positions/efforts), les règles de sécurité,
- **Des examens plus approfondis, plus développés** par rapport à l'état actuel (**21 %**),

Et de façon **secondaire** :

- Une **plus grande proximité et disponibilité, voir souplesse** de la Médecine du Travail (**8 %**),
- Un **coût moins élevé** (6 %).

A noter, par ailleurs, **qu'un tiers des entreprises (36 %) n'exprime aucune attente particulière** vis-à-vis de la Médecine du Travail pour leur entreprise.

## **5 – CONNAISSANCE DU SYSTEME DE FACTURATION DE L'AIMT DU BAS-RHIN**

**Un peu plus de la moitié (54 %) des interviewés déclarent connaître le système de facturation de l'AIMT du Bas-Rhin.**

**Dans l'hypothèse de plusieurs visites (4) d'un salarié dans la même année, les interviewés sont partagés sur l'existence ou non d'un coût additionnel pour l'entreprise : 45 % estiment que cela coûtera plus cher, contre 48 % non et 7% ne sachant pas.**

**Parmi les enquêtés qui déclarent connaître le système de facturation de l'AIMT 41 % pensent que les visites médicales supplémentaires engendrent un surcroît !**

## **II – COMPETENCE PERCUE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LE DOMAINE DU 1/3 TEMPS , ET ATTENTES**

→ Les entreprises ont été interrogées dans un deuxième temps sur **leur vécu et leurs attentes concernant une douzaine de domaines d'intervention de la Médecine du Travail**. Pour chaque domaine, il était demandé :

- Si l'entreprise a déjà eu recours à la Médecine du Travail, et le niveau de satisfaction suite à l'intervention,
- La perception de compétence de la Médecine du Travail en termes de conseils donnés à l'entreprise,
- L'attente d'intervention de la Médecine du Travail dans ce domaine.

→ **En préambule**, il est important de constater que **les entreprises ne se déclarent pas concernées par l'ensemble des services proposés**. En particulier :

- **85 %** des entreprises interrogées ne sont pas concernées par **l'hygiène du service de restauration**, (en effet l'existence d'un service de restauration dans l'entreprise est lié à l'effectif de celle-ci).
- **48 %** estiment ne pas avoir besoin de former **des sauveteurs et secouristes du travail**,
- **34 %** déclarent ne pas être concernés par les risques liés à des produits chimiques.

Pour tous les autres domaines d'intervention, au moins 80 % des interviewés se déclarent concernés.

→ **Quel que soit le domaine d'intervention, au maximum 10 % des entreprises totales concernées déclarent déjà eu recours à la Médecine du Travail.** Les taux les plus élevés concernent :

- **L'amélioration des conditions de vie et de travail** .....10 % pour l'échantillon global
- **L'évaluation des nuisances dans le travail** .....10 % pour l'échantillon global

L'intervention de la Médecine du Travail devient plus significative **à partir d'un effectif salarié de l'entreprise de 50 personnes**, avec des taux dépassant 40 % de ces établissements pour :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail ..... 52 %
- L'évaluation des nuisances dans le travail ..... 51 %
- La formation des sauveteurs / secouristes de travail..... 41 %
- L'application de la réglementation en matière d'hygiène et de santé ..... 41 %
- La trousse d'urgence ..... 41 %

→ **L'intervention de la Médecine du Travail est jugée satisfaisante par au moins 74 % des personnes concernées**, quelque soit le domaine d'intervention.

<b>Base : est concerné par le domaine d'intervention</b>	% de répondants qui nous estiment compétents	% de répondants qui souhaitent que nous intervenions	% de répondants qui ont fait appel à nous	% de satisfaits de nos interventions
L'amélioration des conditions de vie et de travail	64	44	10	81
La mise en place de nouveaux rythmes de travail	30	18	1	74
L'adaptation ou la création d'un poste de travail	24	16	2	84
L'utilisation d'un nouveau produit	39	31	4	89
L'évaluation des nuisances dans le travail ( bruit, chaleur, vibrations, ...)	59	43	10	91
L'hygiène générale de votre établissement	44	29	5	89
L'hygiène de votre service de restauration	33	21	7	74
L'éducation sanitaire en rapport avec votre activité professionnelle	34	24	3	83
La formation des sauveteurs/secouristes du travail	60	44	6	87
L'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité	53	38	5	83
La trousse d'urgence	60	39	6	85

L'étude met à jour un décalage important entre le souhait des interviewés pour une intervention de la Médecine du Travail et le recours effectif dans le passé.

Les domaines d'intervention prioritaires souhaités par les entreprises sont relativement stables quel que soit le secteur d'activité et l'effectif salarié, et concernent les 5 mêmes domaines cités précédemment, à savoir :

**Des conseils sur :**

- **L'amélioration des conditions de vie et de travail,**
- **La formation des sauveteurs / secouristes du travail,**
- **L'évaluation des nuisances dans le travail,**
- **La trousse d'urgence,**
- **L'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.**

→ Sur la base de l'échantillon global, **il s'agit là des 5 principaux domaines de compétence attribués à la Médecine du Travail par une majorité des interviewés.**

A l'inverse, la mise en place de nouveaux rythmes de travail, l'adaptation ou la création d'un poste de travail, l'utilisation d'un nouveau produit, ainsi que l'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle ne sont pas des domaines de compétence fortement associés à la Médecine du Travail

Pour tous les domaines du 1/3 temps, **lorsque l'adhérent pense que le médecin du travail est à même de lui apporter un conseil**, il souhaite cette intervention dans une proportion variant entre 61 % et 75 % selon le domaine concerné. A contrario, lorsque la compétence du médecin du travail n'est pas reconnue, moins de 3 % des enquêtés souhaitent qu'il intervienne.

Dans les 11 domaines du 1/3 temps étudiés, parmi les adhérents qui reconnaissent notre compétence le pourcentage de ceux qui ont fait appel à nous varie fortement selon le domaine considéré, par ordre décroissant :

- Hygiène du service de restauration	:	<b>23,3 %</b>
- Evaluation des nuisances	:	<b>17,2 %</b>
- Amélioration des conditions de vie et de travail	:	<b>15 %</b>
- Utilisation d'un nouveau produit	:	<b>11,1 %</b>
- Composition de la trousse d'urgence	:	<b>10,3 %</b>
- Hygiène générale de l'établissement	:	<b>10,2 %</b>
- Formation des secouristes	:	<b>9,8 %</b>
- Réglementation hygiène et sécurité	:	<b>9,1 %</b>
- Education sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle	:	<b>8,4 %</b>
- Adaptation ou création d'un poste de travail	:	<b>6,4 %</b>
- Mise en place de nouveaux rythmes de travail	:	<b>4,2 %</b>

**En bilan :**

**En dehors des visites d'aptitude des salariés, seules les entreprises de taille importante font appel de façon significative à la Médecine du Travail pour des interventions sur les conditions de travail, la réglementation en termes d'hygiène et de sécurité, et la formation aux secours.**

**Il existe cependant pour ces domaines une certaine demande de la part des entreprises, et la compétence de la Médecine du Travail y est majoritairement reconnue.**

**A noter enfin que 87 % des interviewés considèrent qu'il relève de la Médecine du Travail d'informer les salariés sur les risques de santé publique (tabagisme, vaccinations, etc ...) , et 61 % qu'il relève de la Médecine du Travail d'effectuer un bilan de santé publique similaire à celui de la Sécurité Sociale.**

**AUTRES SERVICES SOUHAITES PAR LES ENTREPRISES CONCERNANT L'AIMT**

Base : Echantillon total

**En dehors des interventions que nous avons déjà citées, quels sont les services que vous souhaiteriez que l'AIMT du Bas-Rhin développe ? (Q23)**

	<b>ECHANTILLON TOTAL</b>
	<b>N = 1028</b>
Rien, c'est déjà suffisamment efficace.. .....	<b>46 %</b>
Plus préventif, plus d'informations (santé publique) .....	<b>8 %</b>
Examens plus fréquents (du type radios, prises de sang, vaccinations .....	<b>7 %</b>
Visite plus poussée, plus efficace, plus spécialisée.....	<b>6 %</b>
Plus de suivi, plus de visites, surveillance médicale, soutien psychologique .....	<b>5 %</b>
Plus sérieux, plus professionnel.....	<b>5 %</b>
Bilan complet type Sécurité Sociale.....	<b>4 %</b>

## **CONCLUSION**

L'enquête confirme et quantifie le différentiel d'utilisation de nos services en fonction de la taille des entreprises. Les PME souffrent d'un déficit de prévention comme l'attestent des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail plus élevés que dans les grosses entreprises. Passer de la gestion d'une obligation réglementaire à un véritable service accepté, reconnu et utilisé par les entreprises et leurs salariés, tel est le défi qui conditionne la survie à moyen terme de la Médecine du Travail en général, de l'AIMT du Bas-Rhin en particulier. Les éléments chiffrés de ce rapport nous permettent de nous situer et à l'avenir d'évaluer les progrès réalisés. Plusieurs pistes méritent d'être suivies :

### **EN MATIERE DE COMMUNICATION TOUT D'ABORD :**

- La méconnaissance de notre système de facturation et par conséquent la crainte d'une facturation supplémentaire, constitue vraisemblablement un frein à l'utilisation de nos services : visite de reprise, intervention de 1/3 temps. Il en est de même pour la ventilation des effectifs dans la déclaration annuelle. Une information complémentaire pourrait aisément être diffusée concernant le mode de facturation.

- Le secret médical constitue un obstacle lorsque nous devons motiver une réserve d'aptitude. Là encore un travail d'information sur l'importance capitale du secret doit être mené.

- Nos compétences en ce qui concerne :

- la mise en place de nouveaux rythmes de travail ;
- l'adaptation ou la création d'un poste de travail ;
- l'utilisation d'un nouveau produit ;
- l'hygiène de l'établissement et du service de restauration ;
- l'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle ;

ne sont pas connues et par conséquent pas reconnues et encore moins utilisées. Une information sur les compétences des médecins et des assistantes est indispensable d'autant que les souhaits d'intervention en matière de 1/3 temps sont relativement importants.

- En ce qui concerne les autres attentes formulées par les adhérents, on retrouve des souhaits d'intervention dans le domaine de la Santé Publique : tabagisme, bilan de santé, etc ... Les problèmes de santé publique sont abordés individuellement lors des visites médicales ou lors de campagnes en entreprise. Par contre, en ce qui concerne les bilans de santé de type Sécurité Sociale,

il faut informer les adhérents que cette mission ne nous incombe pas. **Permettre à d'autres acteurs de santé publique de bénéficier du réseau de la médecine du travail doit être sérieusement envisagé.**

**EN MATIERE D'ORGANISATION :**

- Si toutes les entreprises qui souhaitent faire appel à nous dans le domaine du 1/3 temps confirmaient leurs demandes, nous ne pourrions pas faire face, tant par manque de disponibilité que de compétences dans certains domaines.

Il est donc urgent de compléter la formation des médecins et des assistantes, ainsi que d'étudier la possibilité de s'adjoindre de compétences supplémentaires.

- Il va de soi que la seule prise en compte des avis des adhérents ne saurait suffire et cette enquête ne constitue qu'un premier volet, les suivants concernant les salariés et les entreprises de travail temporaire.

Docteur François BECKER

Date :	LA MAISON DU TEST	JUIN 1997
Nom de l'enquêteur :	ETUDE AIMT	N° QUEST

Bonjour, Madame, Monsieur, je suis ..... De l'institut d'études de marché LA MAISON DU TEST, je réalise une étude sur la médecine du travail dans votre région. Pouvez-vous me transférer sur ..... (Demander la personne indiquée sur votre listing).

Enquêteur reprendre l'introduction.

**F1** : Etes-vous bien la personne qui s'occupe des relations entre la Médecine du Travail de votre région et votre entreprise.

Oui	1	Continuer l'interview.
Non	2	Demander à être transféré sur cette personne et reprendre l'introduction.

**F2** : Auriez-vous une dizaine de minutes à m'accorder pour répondre à un questionnaire ?

Oui	1	Continuer l'interview.
Non	2	Prendre rendez-vous.

L'intégralité des réponses que vous allez nous donner sont traitées globalement. Nous vous garantissons la stricte confidentialité de ce questionnaire.

**Q1**. D'une manière générale la médecine du travail est-elle pour votre entreprise ?

ENQUETEUR : Lire

Très utile	1
Assez utile	2
Peu utile	3
Inutile	4

**Q2**. Connaissez-vous le nom de votre médecin du travail ?

Oui	1
Non	2

**Q3.** Votre médecin du travail s'est-il déjà rendu dans votre entreprise ?

Oui	1	Passer à Q4
Non	2	Passer à Q5

**Q4.** L'avez-vous personnellement déjà rencontré dans votre entreprise ?

Oui	1
Non	2

Pour tous

**Q5.** Qu'attendez-vous de la médecine du travail pour votre entreprise ?

Relancer, et, encore ?
------------------------

**Q6.** Faites-vous appel à votre médecin du travail dans les situations suivantes ?

Embauche d'un salarié	Oui	1	Non	2
Reprise d'un salarié après un arrêt de travail	Oui	1	Non	2
Reprise d'une salariée après un arrêt maternité	Oui	1	Non	2
Problème de santé lié à son activité professionnelle	Oui	1	Non	2
Problème de santé non lié à son activité professionnelle	Oui	1	Non	2

**Q7.** Estimez-vous très utile, utile, peu utile, ou inutile de faire appel à votre médecin du travail dans la situation suivante :

	Très utile	Assez utile	Peu utile	Inutile
Embauche d'un salarié	1	2	3	4
Reprise d'un salarié après un arrêt de travail	1	2	3	4
Reprise d'une salariée après un arrêt de maternité	1	2	3	4
Problème de santé lié à son activité professionnelle	1	2	3	4
Problème de santé non lié à son activité professionnelle	1	2	3	4

**Q8.** Globalement quelle image avez-vous de l'AIMT du Bas-Rhin ? Avez-vous .....

ENQUETEUR : Lire

Si l'interviewé ne connaît pas l'AIMT lui expliquer que c'est une Association Interentreprise, de la Médecine du Travail du Bas-Rhin. C'est-à-dire l'organisme où les entreprises cotisent pour la Médecine du Travail.

- Une très bonne image 1
- Une assez bonne image 2
- Une assez mauvaise image 3
- Une très mauvaise image 4

**Q8 b.** Pour quelles raisons ?

D'autres raisons encore ?
---------------------------

Etes-vous la personne qui s'occupe de la prise des rendez-vous avec la Médecine du Travail ?

- Oui 1 Continuer le questionnaire.
- Non 2 Passer à la Q17 et à la fin du questionnaire demander à être transféré sur cette personne.

**Q9.** La méthode de prise de rendez-vous de l'AIMT pour les visites médicales vous paraît-elle :

- Très satisfaisante 1
- Assez satisfaisante 2
- Peu satisfaisante 3
- Pas du tout satisfaisante 4

**Q10.** De manière générale, êtes-vous satisfait des explications que vous donne votre médecin du travail lorsqu'il prescrit des examens complémentaires à votre salarié ?

- Oui 1
- Non 2

**Q11.** Après une visite d'un de vos salariés, recevez-vous la fiche d'aptitude ?

- Oui 1
- Non 2

**Q12.** Avez-vous déjà été confronté à une réserve d'aptitude ?

Oui	1	Passer à la Q13
Non	2	Passer à la Q17

**Q13.** Dans ce cas, en parlez-vous avec la médecine du travail ?

Oui	1
Non	2

**Q14.** Tenez-vous compte de cette réserve d'aptitude ?

Oui	1
Non	2

**Q15.** Sur la fiche d'aptitude, en cas de réserve, l'avis du médecin vous paraît-il :

Très explicite	1	Passer à Q17
Assez explicite	2	Passer à Q17
Peu explicite	3	Passer à Q16
Pas du tout explicite	4	Passer à Q16

**Q16.** (Si peu ou pas du tout explicite) pourquoi ?

---

---

---

Pour tous

**Q17.** Nous allons aborder différents thèmes où l'AIMT du Bas-Rhin souhaiterait avoir votre opinion ?

**Q17 a.** Pour .....(enquêteur citer le domaine d'intervention) pensez-vous que le médecin du travail soit à même de vous conseiller ?

**Q17 b.** Dans ce domaine, souhaitez-vous que le médecin du travail intervienne ?

**Q17 c.** Avez-vous eu l'occasion de faire appel au médecin du travail à ce sujet ?

SINON PASSER AU THEME SUIVANT

**Q17 d.** Concernant cette intervention, avez-vous été très, assez, peu ou pas du tout satisfait ?

ENQUETEUR : poser le tableau ci-dessous thème par thème, de façon horizontale. Si l'entreprise n'est pas concernée par l'intervention, entourer la dernière colonne et passer au thème suivant.

Domaine d'intervention	Q17 a		Q17 b		Q17 c		Q17 d				Non concerné
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Très	Assez	Peu	Pas	
L'amélioration des conditions de vie et de travail	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
La mise en place de nouveaux rythmes de travail	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
L'adaptation ou la création d'un poste de travail	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
L'utilisation d'un nouveau produit	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
L'évaluation des nuisances dans le travail (Bruit, chaleur, vibration ...)	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
L'hygiène générale de votre établissement	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
L'hygiène de votre service de restauration	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
L'éducation sanitaire en rapport à votre activité professionnelle	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
La formation des sauveteurs secouristes du travail	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
L'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3
La trousse d'urgence	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	3

**Q18.** Avez-vous fait appel à votre médecin du travail pour remplir la déclaration annuelle d'effectif ?

Oui	1
Non	2

**Q19.** Estimez-vous qu'il relève du médecin du travail d'informer vos salariés sur les risques de santé publique ? (Vaccination, tabagisme ...).

Oui	1
Non	2

**Q20.** Estimez-vous qu'il relève du médecin du travail d'effectuer un bilan de santé publique, similaire à celui de la Sécurité Sociale ?

Oui	1
Non	2

**Q21.** Connaissez-vous le système de facturation de l'AIMT du Bas-Rhin ?

Oui	1
Non	2

**Q22.** Si votre médecin du travail voit un de vos salariés à quatre reprises dans la même année. Pensez-vous que cela coûtera plus cher à votre établissement ?

Oui	1
Non	2

**Q23.** En dehors des interventions que nous avons déjà citées quels sont les services que vous souhaiteriez que l'AIMT du Bas-Rhin développe ?

---

---

et encore \_\_\_\_\_

---

---

**Q24.** Quel est votre code APE ou secteur d'activité ? code APE \_\_\_\_\_

ENQUETEUR : Inscrire en clair puis coder.

Industrie	APE	2 à 41	1
BTP	APE	45	2
Commerce	APE	50 à 52	3
Services marchands	APE	55 à 74	
	Et	93 à 95	4
Services non marchands	APE	75 à 99	
	Sauf	93 à 95	5

**Q25.** Quelle est votre fonction dans l'entreprise ? \_\_\_\_\_

**Q26.** Quel est l'effectif de votre entreprise ?

1	à	5	1
6	à	9	2
10	à	49	3
50	à	199	4
+ de 200			5

**Q27.** Enquêteur reporter le code postal du listing

--	--	--	--	--	--

**ENQUETEUR :**

Si Q9 à Q16 non remplies, demander à parler à la personne qui s'occupe de la prise de rendez-vous avec la Médecine du Travail, et lui poser ces questions.